

Le 18 janvier 2000

COMMUNIQUE

Par suite de la révision du cours utilisé pour la réévaluation des réserves en or au 31 décembre 1999 (9.308,22 euros pour un kilo d'or au lieu de 9.265,60 euros), nous publions une version rectifiée des situations hebdomadaires arrêtées au 31 décembre 1999 et au 7 janvier 2000. Le communiqué qui suit, et qui prend en compte cette correction, annule et remplace celui qui a été diffusé le 5 janvier pour commenter la réévaluation de fin d'année des réserves de change :

La situation arrêtée au 31 décembre 1999 fait apparaître l'incidence de la réévaluation de fin d'année des réserves de change, effectuée ce même jour sur la base des cours de change et des prix des titres constatés sur les marchés le 30 décembre, conformément aux modalités retenues dans le cadre du Système Européen de Banques Centrales et en accord avec les dispositions de la convention sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change conclue le 31 mars 1999 entre l'Etat et la Banque de France.

Les avoirs en or ont été réévalués au prix de 9.308,22 euros le kilogramme d'or fin, contre 9.156,85 euros le 30 septembre 1999. Il en est résulté une plus-value de 458 millions d'euros, constatée au poste "Avoirs en or" de la situation.

La réévaluation des avoirs et engagements en devises, effectuée, pour ce qui concerne les avoirs et engagements en dollars, au cours de 1,0046 dollar pour 1 euro, contre 1,0665 dollar pour 1 euro au 30 septembre 1999, a dégagé une plus-value nette de 2.119 millions d'euros, constatée pour l'essentiel aux postes "Avoirs en devises", à l'actif de la situation, et "Engagements en devises", au passif.

Sur les avoirs et engagements libellés en droits de tirage spéciaux, réévalués au cours de 0,7326 DTS pour 1 euro, contre 0,7685 DTS pour 1 euro à fin septembre, il a été constaté une plus-value nette de 159 millions d'euros, retracée dans les postes "Relations avec le Fonds Monétaire International", à l'actif de la situation, et "Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux", au passif.

La contrepartie de ces mouvements, soit 2.736 millions d'euros, a été portée au poste "Comptes de réévaluation", au passif de la situation.

Les titres libellés en devises acquis dans le cadre de la gestion des réserves de change ont, par ailleurs, été réévalués sur la base de leurs prix de marché. Sur la majeure partie des titres, cette réévaluation a dégagé une moins-value de 30 millions d'euros, constatée au poste "Avoirs en devises", qui, ajoutée aux moins-values déjà enregistrées en "Comptes de réévaluation" de l'actif à la fin du trimestre précédent (32 millions d'euros), a été portée en charges au compte de résultat. Sur certains titres, la réévaluation a fait ressortir des plus-values, pour un montant de 1 million d'euros, dont la contrepartie a été portée au poste "Comptes de réévaluation" du passif.

Au total, le montant du poste "Comptes de réévaluation" du passif a progressé de 2.737 millions d'euros, cependant que le poste "Comptes de réévaluation" de l'actif a été soldé.

En outre, les gains nets de change réalisés du fait des opérations effectuées pendant l'année, soit 102 millions d'euros, ont été portés au crédit du poste "Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat".

Les variations de certains des postes de la situation mentionnés ci-dessus diffèrent des chiffres indiqués dans le présent communiqué en raison de l'incidence des autres opérations de la semaine.